



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-25

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière par intérim de la Ville de Desbiens, que :

→ Lors d'une séance ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 8 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 417-25 Décrétant une dépense de 280 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour l'acquisition de véhicules et équipements;*

→ Le règlement numéro 417-25 a été approuvé par le M.A.M.H. le 16 octobre 2025;

→ Le règlement numéro 417-25 est déposé au bureau de la municipalité situé au 925, rue Hébert, Desbiens où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture;

→ Ledit règlement numéro 417-25 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Desbiens, ce 20 octobre 2025

Danie Dallaire
Directrice générale – greffière trésorière
Par intérim